

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone

5517700

Fax : 5517844

Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE.

Onzième session ordinaire

30 juin – 1 juillet 2008

Sharm El-Sheikh (Egypte)

Assembly/AU/Dec. 193 – 207 (XI)

Assembly/AU/Decl. 1-2 (XI)

Assembly/AU/Tribute (XI)

Assembly/AU/Res.1 (XI)

DECISIONS, DECLARATIONS, HOMMAGE ET RESOLUTION

TABLE DES MATIERES

NO.	DECISION	TITRE	PAGES
1.	Assembly/AU/Dec. 193 (XI)	Décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et la situation de paix et de sécurité en Afrique - Doc. Assembly/AU/2 (XI)	5
2.	Assembly/AU/Dec. 194 (XI)	Décision sur le rapport relatif à l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements du Sommet spécial de mai 2006 à Abuja sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme – Doc. Assembly/AU/4 (XI)	2
3.	Assembly/AU/Dec. 195 (XI)	Décision sur le rapport relatif à la promotion de la santé, maternelle et infantile en Afrique – Doc. Assembly/AU/6 (XI)	1
4.	Assembly/AU/Dec. 196 (XI)	Décision sur le rapport relatif à l'instrument juridique unique relatif à la fusion de la Cour africaine et de la Cour de justice de l'Union africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. Assembly/AU/13 (XI)	1
5.	Assembly/AU/Dec. 197 (XI)	Décision sur le rapport relatif aux négociations des Accords de partenariat économique (APE) – Doc. Ex.CL/422 (XIII)	2
6.	Assembly/AU/Dec. 198 (XI)	Décision sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	1
7.	Assembly/AU/Dec. 199 (XI)	Décision sur le rapport relatif à l'utilisation abusive du principe de compétence universelle – Doc. Assembly/AU/14(XI)	2
8.	Assembly/AU/Dec. 200 (XI)	Décision sur le rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. Ex.CL/446 (XIII)	2
9.	Assembly/AU/Dec. 201 (XI)	Décision sur la nomination des membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant	1
10.	Assembly/AU/Dec. 202 (XI)	Décision sur l'élection des juges à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. Ex.CL/451 (XIII)	1
11.	Assembly/AU/Dec. 203 (XI)	Décision sur le Sommet de la Diaspora africaine	1
12.	Assembly/AU/Dec. 204 (XI)	Décision sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies – Doc. Assembly/AU/8 (XI)	1
13.	Assembly/AU/Dec. 205 (XI)	Décision sur le rapport du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD - Doc. Assembly/AU/11 (XI)	
14.	Assembly/AU/Dec. 206 (XI)	Décision sur le rapport du Comité des douze chefs d'Etat et de gouvernement - Doc. Assembly/AU/11 (XI)	1
15.	Assembly/AU/Dec.207(XI)	Décision sur le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine dans la lutte contre la traite des êtres humains	

NO.	DECLARATION	TITRE	PAGES
1.	Assembly/AU/Decl. 1 (XI)	Engagements de SharmEl-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique	4
2.	Assembly/AU/Decl. 2 (XI)	Déclaration de Sharm El-Sheikh sur les défis de la hausse des prix des produits alimentaires et le développement de l'Agriculture	6
3.	Assembly/AU/AU/Tribute (XI)	Hommage à feu aime Cesaire, poète et humaniste martiniquais	1
4.	Assembly/AU/Res.1 (XI)	Résolution sur le Zimbabwe	1

DECISION
SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES
ACTIVITES ET LA SITUATION DE PAIX ET DE SECURITE EN AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/2 (XI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et la situation de la paix et de la sécurité en Afrique;
2. **SE FELICITE** des efforts déployés en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, ainsi que des progrès enregistrés à ce jour. La Conférence **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à redoubler d'efforts et **DEMANDE** à la Commission de continuer à soutenir les processus en cours et à mobiliser l'appui de la Communauté internationale à cet effet;
3. **SE FELICITE** du progrès réalisé dans la concrétisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et **INVITE** la Commission à poursuivre les efforts qui se déploient, particulièrement pour ce qui concerne le Système continental d'alerte précoce (SCAP) et la Force africaine en attente (FAA);
4. **SE FELICITE** du succès de l'opération "Démocratie aux Comores", qui a permis au Gouvernement de l'Union des Comores de restaurer son autorité à Anjouan, et **EXPRIME SA GRATITUDE** aux Gouvernements de la Tanzanie et du Soudan, ainsi qu'à la Libye et au Sénégal, qui ont bien voulu apporter leur appui au Gouvernement des Comores, en application de la décision Assembly/Dec.186 (X) adoptée lors de la dixième session ordinaire tenue du 31 janvier au 2 février 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie).
5. **EXPRIME EGALEMENT SA GRATITUDE** aux pays de la région qui, sous la coordination de la République d'Afrique du Sud, n'ont ménagé aucun effort pour venir en aide aux Comores et appuyer les efforts de réconciliation dans l'archipel. La Conférence **REMERCE** les partenaires de l'UA pour leur appui. La Conférence **SE REJOUIT** de la tenue à Anjouan, les 15 et 29 juin 2008, du scrutin qui a permis de désigner le nouveau Président de l'Ile autonome d'Anjouan ;
6. **DEMANDE** à la Commission et aux Etats membres de l'UA de continuer à appuyer les efforts visant à consolider les avancées enregistrées jusqu'ici aux Comores, y compris la rationalisation des arrangements institutionnels actuels et l'amélioration de la gouvernance, ainsi que le relèvement socio-économique de l'archipel et la lutte contre la pauvreté ;
7. **EXPRIME SA SATISFACTION** quant aux Accords conclus sur le dénouement de la crise électorale au Kenya et la formation d'un Gouvernement de coalition, en particulier l'Accord national et l'Acte de réconciliation ainsi que l'Accord sur les principes de partenariat

du Gouvernement de coalition. La Conférence **SE FELICITE** du travail accompli par le Président John Kufuor u du Ghana, le Panel d'Eminentes personnalités africaines dirigé par M. Kofi Annan et comprenant M. Benjamin Mkapa, l'ancien président de la Tanzanie, et Mme Graça Machel ainsi que le rôle important que jouent le Président en exercice de l'UA, le Président Jakaya Kikwete de Tanzanie et le Président Yoweri Museveni d'Ouganda, en sa qualité de Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est en aidant les parties à trouver une solution pacifique à la crise. La Conférence **RECONNAIT** la bonne volonté manifestée jusqu'ici dans la mise en œuvre de ces accords et **INVITE** toutes les parties à mettre intégralement en œuvre tous les aspects de ces accords;

8. **SE FELICITE** du progrès réalisé dans la promotion du processus politique inclusif en Somalie, en particulier la signature, le 9 juin 2008 à Djibouti, d'un accord entre le Gouvernement Fédéral de Transition (GFT) de Somalie et l'Alliance pour la Re-libération de la Somalie (ARS) sous les auspices des Nations Unies avec le soutien de l'UA, d'autres organisations régionales et des partenaires internationaux. La Conférence **INVITE INSTAMMENT** tous les acteurs somaliens à se joindre à ce processus dans la recherche d'une solution pacifique et négociée au conflit somalien. La Conférence **CONDAMNE** toutes les tentatives visant à compromettre le processus de paix et de réconciliation en cours en Somalie;
9. **INVITE** la Communauté internationale à accroître son appui aux efforts visant à mettre définitivement fin à la violence qui a gravement affecté la Somalie pendant plus de deux décennies, y compris le déploiement rapide d'une Mission de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et pour soutenir la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie;
10. **EXPRIME A NOUVEAU SA SATISFACTION** pour le travail accompli par l'AMISOM et **INVITE** les Etats membres et les partenaires de l'UA à fournir un soutien accru à la Mission pour lui permettre de mener à bien son mandat;
11. **SE DECLARE GRAVEMENT PREOCCUPEE** face à la situation qui prévaut à la frontière entre Djibouti et l'Erythrée et à la tension dans les relations entre les deux pays. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** l'action militaire de l'Erythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et à l'Ile Doumeira et **DEMANDE** le retrait immédiat et inconditionnel de l'Erythrée des territoires djiboutiens qu'occupe ce pays, **REITERE** l'impératif du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats membres, et **DEMANDE** le retour à la situation qui prévalait à la frontière commune entre les deux pays avant la tension actuelle, y compris le retrait immédiat de la frontière de toutes les forces qui y ont été positionnées depuis le 4 février 2008.

12. **SE FELICITE** des initiatives prises par le CPS et la Commission pour faciliter le règlement de cette crise, y compris l'envoi par la Commission d'une mission à Djibouti, du 5 au 9 juin 2008, et **EXPRIME SA SATISFACTION ET SES REMERCIEMENTS SINCERES** aux autorités djiboutiennes pour la coopération apportée à la mission et pour leur constante disposition à engager le dialogue afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise ;
13. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** devant le refus des autorités érythréennes de recevoir la mission de la Commission et leur **LANCE UN APPEL PRESSANT** pour qu'elles apportent leur entière coopération aux efforts déployés par l'Union africaine en vue d'un règlement pacifique de la crise. La Conférence **SE REJOUIT** de l'appui apporté par le Conseil de sécurité des Nations unies aux efforts de l'UA, tel qu'exprimé dans sa déclaration présidentielle du 12 juin 2008 ;
14. **SALUE ET APPUIE** la décision du douzième Sommet de l'IGAD, qui s'est tenu le 14 juin 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie) sur le conflit entre l'Erythrée et Djibouti. La Conférence **PREND NOTE** de la décision prise par le Sommet de l'IGAD de reconnaître les implications de l'absence de l'Erythrée à l'IGAD pour la paix, la sécurité et le développement de la région et la mise sur pied subséquente d'un comité ministériel pour amener l'Erythrée à envisager de revenir sur sa décision de suspendre son appartenance à l'IGAD;
15. **SE FELICITE** de ce que les parties à l'Accord global de paix (AGP) en date du 8 juin 2008 sont tombées d'accord sur une "Feuille de route pour le retour des personnes déplacées (PD) et pour la mise en œuvre du Protocole d'Abuja", qui tracera la voie vers la résolution de l'impasse Abyei et, **EXHORTE** les parties à intensifier leurs efforts afin de trouver une solution à toutes les autres questions pendantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'AGP. La Conférence **PREND NOTE** des mesures prises par la Commission pour soutenir la mise en œuvre de l'AGP et **DEMANDE** que des mesures immédiates soient prises en vue de la mise en fonction effective du Bureau de Liaison à Khartoum avec un bureau à Juba. La Conférence **ENCOURAGE** le Comité ministériel de l'UA pour la reconstruction post-conflits au Soudan à poursuivre et à intensifier ses efforts;
16. **CONSTATE AVEC UNE VIVE INQUIETUDE** l'absence de progrès dans le processus politique au Darfour et **EXHORTE** les parties à coopérer pleinement avec la Médiation UA-ONU en vue du démarrage des négociations sérieuses au plus tôt. La Conférence **SE DECLARE EGALEMENT PREOCCUPEE** au sujet de la poursuite de la violence au Darfour et de son impact sur la population civile. La Conférence **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre les efforts visant au déploiement total de l'UNAMID;

17. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** devant les tensions permanentes entre le Tchad et le Soudan et **LANCE UN APPEL** pour le renouvellement des efforts en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Dakar et des Accords précédents entre les deux pays;
18. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain dans la promotion du Dialogue politique inclusif. La Conférence **SALUE** la conclusion des travaux préparatoires dudit dialogue et **DEMANDE** à toutes les parties concernées à y participer de façon constructive. La Conférence **SE REJOUIT** de la signature, le 21 juin 2008, à Libreville, de l'Accord global de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et **EXHORTE** le Front démocratique pour le peuple centrafricain (FDPC), à signer ledit accord. La Conférence **PREND NOTE** de la décision du Sommet de la CEEAC de transférer la tutelle de la FOMUC de la CEMAC à la CEEAC, et **EXPRIME SA GRATITUDE** à l'ensemble des partenaires au développement pour leur soutien constant et leur engagement aux côtés des autorités centrafricaines et les **ENCOURAGE** à poursuivre et à renforcer leur appui à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA;
19. **SE FELICITE** des efforts déployés en vue de la mise en œuvre du Communiqué conjoint signé à Nairobi, le 9 novembre 2007, par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que du travail que réalise le Groupe conjoint de suivi mis en place par le Sommet de la Tripartie, tenue à Addis-Abeba, le 5 décembre 2007. En outre, la Conférence **EXHORTE** les parties congolaises à se conformer aux Actes d'engagement de Goma, à les mettre scrupuleusement en œuvre en vue d'accélérer la restauration de l'autorité de l'Etat dans les Kivus, et à promouvoir le développement économique et social des deux provinces ;
20. **SE REJOUIT** de la conclusion, à Bujumbura, le 26 mai 2008, par le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu/FNL, d'une Déclaration conjointe de cessation des hostilités, qui relance le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006. La Conférence **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire aux efforts en cours et contribuent ainsi à la consolidation de la paix au Burundi ;
21. **CONSTATE AVEC SATISFACTION** le progrès réalisé dans la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix au Libéria et **ENCOURAGE** la communauté internationale dans son ensemble à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Libéria;
22. **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès enregistrés dans le processus de paix en Côte d'Ivoire et **SE FELICITE**, en particulier, des dispositions prises, sur une base consensuelle, pour tenir

l'élection présidentielle le 30 novembre 2008. La Conférence **REND HOMMAGE** au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président en exercice de la CEDEAO, Facilitateur du dialogue direct inter-ivoirien. La Conférence **EXHORTE** toutes les parties ivoiriennes à maintenir et à consolider la dynamique de paix qui prévaut dans le pays depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, le 4 mars 2007. La Conférence **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle continue à accompagner et à appuyer le processus de paix en Côte d'Ivoire ;

23. **SE FELICITE** du rapport du 7 avril 2008 du Secrétaire général des Nations Unies sur l'état des relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier avec l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité au plan international. La Conférence **FELICITE** la République d'Afrique du Sud pour les efforts soutenus que ce pays a déployés dans le cadre du suivi de la décision de janvier 2007 de la Conférence sur le financement des opérations d'appui à la paix de l'UA avec les contributions de l'ONU. La Conférence **FELICITE EGALEMENT** les autres membres africains du Conseil de sécurité pour leur appui et leurs efforts;
24. La Conférence **FAIT SIENNE** la proposition du Secrétaire général des Nations Unies approuvée par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 1809 (2008) du 16 avril 2008, créant un groupe Union africaine – Nations Unies composé d'éminentes personnalités chargées d'examiner en profondeur les modalités de soutien y compris de financement des opérations de maintien de la paix entreprises par les organisations internationales, en particulier le financement de démarrage, l'équipement et la logistique et faire des recommandations concrètes. La Conférence **DEMANDE** à la Commission de continuer à assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution.

DECISION
SUR LE RAPPORT RELATIF A L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN
ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU SOMMET SPÉCIAL DE MAI 2006 À ABUJA
SUR LE VIH ET LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

Doc. Assembly/AU/4 (XI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport liminaire de la mise en œuvre des engagements du Sommet spécial de mai 2006 à Abuja sur le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme ;
2. **SE FELICITE** de l'initiative sur le paludisme lancée par le Secrétaire général de l'ONU ainsi que de la nomination d'un Envoyé spécial de l'ONU pour le paludisme et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine œuvrer en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial en vue de la mise en œuvre de la campagne contre l'éradication du paludisme lancée par l'Union africaine;
3. **PREOCCUPE** que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme demeurent des défis majeurs au développement et **REQUIERT** par conséquent une volonté et un engagement politique en vue de réduire leur impact ;
4. **DEPLORE** les coûts élevés des médicaments et **NOTE AVEC PREOCCUPATION** le défi croissant que constitue la résistance aux médicaments et aux insecticides ;
5. **RECONNAÎT** la vulnérabilité des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme ;
6. **EXHORTE** les États membres à mettre en application l'engagement visant à consacrer au moins 15% du budget national à la santé, afin de résoudre les problèmes liés à la santé et au développement en particulier le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
7. **EXHORTE ÉGALEMENT** les États membres à renforcer les systèmes de santé dans le cadre de la Stratégie africaine pour la santé (2007-2015) comme meilleure approche de promotion de l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme d'ici 2010 ;
8. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à renforcer leur capacité de surveillance épidémiologique pour assurer un suivi et une évaluation efficaces et d'élaborer des rapports intérimaires à soumettre aux organes de l'UA et autres parties ;
9. **INVITE** les partenaires régionaux et internationaux à soutenir les efforts visant à appuyer les États membres dans la mise en œuvre des différents engagements de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (STP) ;

10. **DEMANDE** à la Commission de promouvoir la coopération régionale en coordonnant et harmonisant des activités de suivi dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
11. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de l'UA en collaboration avec les partenaires au développement de suivre la mise en œuvre de la présente décision et de soumettre un rapport d'évaluation en 2010 tel que demandé par le Sommet spécial sur le STP.

DECISION
SUR LE RAPPORT RELATIF A LA PROMOTION DE LA SANTE MATERNELLE,
NEONATALE ET INFANTILE ET LE DEVELOPPEMENT

Doc. Assembly/AU/6(XI)

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission sur la Promotion de la Santé maternelle, néonatale et infantile et le développement en Afrique ;
2. **REAFFIRME** la nécessité de mettre en œuvre la décision adoptée par le Sommet de Banjul en 2006 sur la promulgation d'une Législation relative à l'organisation et au respect de la vie sociale en Afrique et **EXHORTE** les Etats membres à apporter leur contribution à cet égard
3. **REAFFIRME EGALEMENT** son engagement à renforcer le rôle de leadership sur cette question et à continuer à faire de la santé maternelle et infantile une priorité de l'agenda du continent;
4. **EXHORTE** les Etats Membres à prendre des mesures afin d'institutionnaliser les enquêtes sur la mortalité maternelle, infantile et néonatale et à soumettre des rapports périodiques à la Commission, aux communautés économiques régionales (CER) et aux partenaires concernés aux fins d'évaluation et d'analyse des progrès réalisés et de partage des meilleures pratiques ;
5. **APPROUVE** la nomination par la session spéciale de la Conférence des ministres africains de la santé, du 17 mai 2008, de Dr. M Tshabalala-Msimang, Ministre de la Santé de la République d'Afrique du Sud, Ambassadeur itinérant pour assurer la promotion de la santé maternelle et infantile ;
6. **INVITE** les institutions des Nations Unies et autres partenaires internationaux à entreprendre des actions pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici à 2015;
7. **DEMANDE** à la Commission de renforcer ses capacités à promouvoir le plaidoyer, la mobilisation des ressources, la coordination et l'harmonisation, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile en Afrique;
8. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission d'élaborer et de communiquer aux Etats membres un format pour les guider dans l'établissement des rapports, ce qui lui permettra de mettre à jour ses données statistiques;
9. **REAFFIRME** sa précédente décision demandant à la Commission, en collaboration avec les partenaires concernés, d'intensifier les efforts de plaidoyer et de coordination pour la réalisation des OMD 4, 5 et 6 en

Afrique et d'en faire rapports intérimaires à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en janvier 2009.

DECISION
SUR L'INSTRUMENT JURIDIQUE UNIQUE RELATIF A LA FUSION DE LA
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ET DE
LA COUR AFRICAINE DE JUSTICE

Doc. Assembly/AU/13 (XI)

La Conférence,

- 1. PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif ;
- 2. ADOPTE** le projet de Protocole relatif aux statuts de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme ;
- 3. LANCE UN APPEL** aux Etats membres pour qu'ils signent et ratifient, le plutôt possible, le Protocole relatif aux Statuts de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme afin de permettre l'entrée en vigueur dudit Protocole et de s'assurer de l'opérationnalisation rapide de la Cour ainsi fusionnée.

**DÉCISION
SUR LE RAPPORT RELATIF AUX NÉGOCIATIONS DES
ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE)**

Doc. EX.CL/422(XIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport intérimaire de la Commission sur les négociations des accords de partenariat économique (APE) ;
2. **APPROUVE** la Déclaration sur les négociations des APE adoptée par la Conférence conjointe des ministres africains du commerce et des finances à Addis-Abeba (Éthiopie) en avril 2008 ;
3. **DEMANDE** aux États membres qui ont signé des APE intérimaires à titre individuel pour éviter la rupture de leurs échanges avec l'Union européenne (UE) après la date limite du 31 décembre 2007 de poursuivre et de finaliser la négociation et la conclusion d'APE complets dans le cadre de leurs Communautés économiques régionales (CER) et groupements respectifs ;
4. **DEMANDE EN OUTRE** aux États membres concernés de veiller à ce que les questions controversées contenues dans les APE intérimaires qui ont été identifiées par les ministres africains du commerce et des finances soient traitées d'une manière appropriée dans les négociations d'APE complets ;
5. **EXHORTE** la Commission de l'Union européenne à ne pas faire pression sur les gouvernements africains pour qu'ils ratifient des accords intérimaires sans tenir compte des préoccupations exprimées à propos des questions controversées ;
6. **INVITE** la Commission de l'Union européenne à honorer les engagements faites par le Conseil de l'Union européenne le 27 mai 2008 à Bruxelles pour faire des APE un instrument pour la promotion de développement, de l'appui à l'intégration régionale, et de l'intégration progressive du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'économie mondiale, et **EXHORTE** la Commission de l'Union européenne à refléter entièrement cet engagement dans la négociation et la conclusion d'APE complets ;
7. **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'accélérer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les CER, l'élaboration d'un modèle d'APE complet qui sera utilisé comme directive par tous les pays africains et les groupes de négociation d'APE complet ;

8. **EXHORTE** l'Union européenne à envisager l'élaboration d'un arrangement commercial alternatif compatible avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mais non moins favorable que le régime commercial de Lomé/Cotonou, pour les pays et groupes africains qui n'ont pas signé d'APE intérimaires et qui pourraient être dans l'impossibilité de conclure des APE complets ;
9. **INVITE** la Commission de l'UA et la Commission de l'Union européenne à organiser la réunion de consultations de haut niveau Afrique-Europe sur les APE, comme convenu à Lisbonne lors du deuxième Sommet Europe-Afrique, qui s'est tenu au Portugal, en décembre 2007 ;
10. **DEMANDE EN OUTRE** aux pays et aux groupes africains de négociation de rester unis dans leur dialogue avec la Commission européenne sur les APE;
11. **INVITE EGALEMENT** la Commission de l'UA à renforcer la coordination et l'harmonisation des positions des pays et groupes dans les négociations d'APE complets ;
12. **EXHORTE** les États membres et les CER à profiter pleinement de l'aide pour le Commerce de l'Union européenne.

DECISION
SUR LE MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** qu'au Sommet inaugural tenu en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), elle a adopté une Déclaration sur la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Assembly/AU/Decl. 1 (I) approuvant le rapport intérimaire et le Plan d'action initial AHG/233 (XXXVIII) encourageant les Etats membres à adopter la Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et d'entreprise AHG/235 (XXXVIII) Annexe I) et à adhérer au *Mécanisme africain d'évaluation par les pairs* (MAEP) AHG/235 (XXXVIII) Annexe II);
2. **RAPPELLE EGALEMENT** que le mandat du MAEP est d'encourager les Etats participants, en s'assurant que leurs politiques et pratiques sont conformes aux valeurs politiques, économiques et d'entreprise, aux codes et normes, et de réaliser les objectifs fixés d'un commun accord pour le développement socioéconomique contenus dans la Déclaration sur la démocratie, la Gouvernance politique, économique et d'entreprise;
3. **PREND NOTE** du fait que vingt huit (28) Etats membres ont volontairement adhéré au MAEP et **INVITE** tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Mécanisme;
4. **SE FELICITE** du rôle important joué par le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement du MAEP (Forum du MAEP) et le Groupe d'éminentes personnalités du MAEP (Groupe du MAEP);
5. **INVITE** le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud à accorder toutes les facilités au MAEP pour lui permettre de s'acquitter de son mandat;
6. **DECIDE** que les structures du MAEP, à savoir le Forum du MAEP, le Panel du MAEP et le Secrétariat du MAEP font désormais partie des processus et des structures de l'Union africaine;
7. **DEMANDE** à la Commission de négocier et conclure un accord de Siège avec le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour le MAEP afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat.

DÉCISION
SUR LE RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION
ABUSIVE DU PRINCIPE DE COMPETENCE UNIVERSELLE

Doc. Assembly/AU/14(XI)

La Conférence,

1. **PRENANT NOTE** du rapport de la Commission sur l'utilisation abusive du principe de compétence universelle conformément à la recommandation des Ministres de la Justice/Procureurs généraux le 18 avril 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
2. **RAPPELANT** la Déclaration de Johannesburg du Parlement panafricain du 15 mai 2008 ;
3. **RECONNAISSANT** que la compétence universelle est un principe du droit international, dont le but est de s'assurer que les individus qui commettent des crimes graves tels que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ne le fassent pas dans l'impunité et qu'ils soient traduits devant la justice, conformément à l'article 4(h) de l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
4. **PRENANT NOTE** de la Déclaration de Brazzaville du Comité interministériel de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs du 22 mai 2008;
5. **DECIDE** ce qui suit :
 - i. L'utilisation abusive du principe de compétence universelle est un acte qui pourrait compromettre le droit, l'ordre et la sécurité au niveau international ;
 - ii. La nature politique et l'utilisation abusive du principe de compétence universelle par des juges de certains Etats non africains contre des dirigeants africains, en particulier du Rwanda, est une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces Etats ;
 - iii. L'abus et l'utilisation abusive de chefs d'accusation contre les dirigeants africains ont un effet déstabilisateur qui aura un impact négatif sur le développement économique, politique et social des États et sur leur capacité à entretenir des relations internationales ;
 - iv. Ces mandats ne doivent pas être exécutés dans les États membres de l'Union africaine ;
 - v. la nécessité de créer un organisme de réglementation international ayant compétence pour examiner et/ou traiter des plaintes ou des appels consécutifs à l'utilisation abusive du principe de compétence universelle par différents États ;

6. **DEMANDE** au Président de l'Union africaine de soumettre, pour examen, la question au Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'Assemblée générale des Nations Unies;
7. **DEMANDE EN OUTRE** au Président de la Commission de l'UA de convoquer d'urgence une réunion entre l'UA et l'Union européenne (UE), pour examiner la question, en vue de trouver une solution durable à ce problème et, en particulier, de s'assurer que ces mandats sont retirés et ne sont applicables dans aucun pays;
8. **DEMANDE EGALEMENT** à tous les Etats membres des Nations Unies, en particulier les Etats de l'Union européenne, d'imposer un moratoire à l'exécution de ces mandats jusqu'à ce que toutes les questions juridiques et politiques aient été minutieusement discutées entre l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations Unies.

DÉCISION
SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Doc. Ex.CL/446(XIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP);
2. **ADOpte** et **AUTORISE**, conformément à l'article 59 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte), la publication des 23^{ème} et 24^{ème} rapports d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et leurs annexes ;
3. **FELICITE** la CADHP pour le travail accompli et lui **DEMANDE** de poursuivre et d'intensifier ces efforts à cet égard;
4. **REITERE** la nécessité de doter la CADHP des ressources adéquates pour mettre fin à sa dépendance vis-à-vis des donateurs et pour lui permettre de s'acquitter de son mandat d'une manière efficace et indépendante ;
5. **EXPRIME SA SATISFACTION** au Gouvernement de la République de Gambie pour les efforts déployés et pour avoir abrité la CADHP pendant les 20 dernières années et **l'EXHORTE** à fournir à la CADHP des locaux plus appropriés pour son siège permanent, conformément aux critères établis pour accueillir les organes de l'UA, adoptés en juillet 2005 ;
6. **DEMANDE** au Comité des représentants permanents (COREP) d'accélérer l'examen de la structure proposée pour le Secrétariat de la CADHP, en vue de lui fournir le personnel adéquat pour lui permettre d'exécuter efficacement son mandat ;
7. **DEMANDE** à la CADHP d'accélérer l'examen et la finalisation de son Règlement révisé, en veillant à ce qu'il soit conforme à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
8. **ENCOURAGE** la CADHP à prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec la Commission de l'UA, pour faire régulariser le statut de la CADHP comme organe de l'UA ;
9. **DEMANDE** à la CADHP de préparer des propositions sur les honoraires, l'indemnité journalière de subsistance et autres indemnités à payer aux membres de la CADHP à soumettre aux organes de décision de l'UA pour examen ;

10. **DEMANDE EN OUTRE** à la CADHP de préparer un document sur son mode de fonctionnement pour que les parties prenantes comprennent mieux ses méthodes de travail et son mode de fonctionnement;
11. **PREND NOTE** des observations et des réserves de la République arabe d'Egypte relatives aux lacunes de la CADHP en matière de traduction, d'interprétation et de communication des documents aux Etats membres dues au manque de ressources humaines et financières, qui risque d'entraîner de grosses lacunes ;
12. **DEMANDE PAR AILLEURS** à la CADHP de faire rapport sur ces questions à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en 2009.

DECISION
SUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE AFRICAIN DES
EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

Doc. Ex.CL/450 (XIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de l'élection conduite par le Conseil exécutif ;
2. **DECIDE** de nommer les personnes suivantes membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant conformément aux résultats des élections tenues par la treizième session ordinaire du Conseil exécutif :
 - i. Mme Agnès KABORE (Burkina Faso)
 - ii. M. Adrianirainy RASAMOELY (Madagascar)
 - iii. Mme Maryam UWAIS (Nigeria)
 - iv. M. Cyprien Adébayo YANCLO (Bénin)

**DECISION
SUR L'ELECTION DES JUGES A LA COUR AFRICAINE
DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Doc. Ex.CL/451 (XIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des résultats de l'élection conduite par le Conseil exécutif;
2. **DECIDE** de nommer, pour un mandat de six (6) ans, les juges suivants à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, suite à leur élection par la huitième session ordinaire du Conseil exécutif :
 - i. Mme Sophia A. B. AKUFFO (Ghana) (mandat de six ans)
 - ii. M. Githu MUIGI (Kenya) (mandat de six ans)
 - iii. M. Joseph Nyamihana MULENGA (Ouganda) (mandat de six ans)
 - iv. M. Bernard Makgabo NGOEPE (Afrique du Sud) (mandat de six ans)

DÉCISION
SUR LE SOMMET DE LA DIASPORA AFRICAINE

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision sur la première Conférence ministérielle de la Diaspora de l'Union africaine tenue du 16 au 18 novembre 2007 à Midrand (Afrique du Sud).
2. **SE FÉLICITE** des efforts de la Commission et de la République d'Afrique du Sud dans la mise en œuvre de cette décision, et des progrès réalisés jusqu'ici dans l'organisation du Sommet de la Diaspora africaine qui se tiendra du 7 au 11 octobre 2008 à Johannesburg (Afrique du Sud).
3. **PRIE INSTAMMENT** la République d'Afrique du Sud de poursuivre les actions nécessaires à cet égard, en étroite collaboration avec la Commission;
4. **SALUE** l'organisation d'un atelier technique qui se tiendra du 28 au 30 juillet 2008 en Afrique du Sud conformément aux recommandations de la Conférence ministérielle et dans le cadre des efforts visant à parvenir à un consensus dans la finalisation de la Déclaration, du Programme d'action et du plan de mise en œuvre, qui seront adoptés lors du Sommet sur la Diaspora.
5. **DEMANDE** aux États membres, aux dirigeants de la Communauté caribéenne et de la Diaspora africaine de poursuivre leur appui et leur participation active au programme et au plan d'action qui seront adoptés par la suite.
6. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de prendre les mesures requises pour la poursuite de l'organisation des conférences régionales dans le cadre du plan de mise en œuvre, notamment dans les régions du Golfe, du Moyen-Orient, de l'Océanie ainsi que dans les autres parties du monde où ces conférences ne se sont pas encore tenues.
7. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à fournir les ressources matérielles nécessaires pour la mise en œuvre du programme d'action issu du Sommet et de l'initiative de la Diaspora.

DECISION
SUR LA REFORME DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

Doc : Assembly/AU/8(XI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité des Dix Chefs d'Etat sur la Réforme du Conseil de sécurité ;
2. **REAFFIRME** que le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte sur la réforme des Nations Unies constituent la base de toutes les négociations intergouvernementales ;
3. **DEMANDE** au Comité des Dix de traiter les autres questions liées à la réforme du système des Nations Unies et de présenter un rapport intérimaire à la prochaine session ordinaire de la Conférence;
4. **RENOUVELLE** sa directive aux Représentants permanents africains auprès des Nations Unies telle que stipulée dans la Décision de la Conférence [Assembly/AU/Dec. 184 (X)] de janvier 2008, en ce qui concerne leur participation à toutes les négociations intergouvernementales à New York;
5. **ENDORSE** la décision du Comité des Dix de tenir régulièrement des réunions et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de faciliter ces réunions.

DECISION
SUR LE RAPPORT DU COMITE DES CHEFS D'ETAT ET
DE GOUVERNEMENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD

Doc. Assembly/AU/11 (XI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Président du Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC), S.E. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie;
2. **ENTERINE** les conclusions du 18^{ème} Sommet du HSGIC;
3. **EXHORTE** la Commission de l'Union africaine à achever le processus de nomination du Secrétaire général du Secrétariat du NEPAD avant le prochain Sommet de l'Union africaine de 2009 conformément à la décision de la Conférence de l'Union africaine de janvier 2008 et les Etats membres à encourager leurs ressortissants à postuler à ce poste;
4. **SE FELICITE** de l'accueil par le Président Abdoulaye Wade, du Sommet sur l'évaluation du NEPAD, à Dakar (Sénégal), le 15 avril 2008 et des initiatives proposées par le Sénégal dans le cadre de la redynamisation du programme du NEPAD et **EXHORTE** tous les Etats membres à soumettre leurs observations sur la Structure et le profil de la nouvelle Autorité de planification et de coordination du NEPAD;
5. **SE FELICITE** des travaux en cours effectués par l'Unité de coordination de l'UA/NEPAD sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine, en particulier, l'inauguration de l'Unité, et **DEMANDE** que cette Unité soit guidée par la Déclaration de la Conférence de l'UA de Maputo de 2003, les conclusions du Sommet de réflexion du NEPAD d'Alger de mars 2007, et la Décision de la Conférence de l'UA d'Addis-Abeba de janvier 2008 qui est la base de l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA;
6. **DEMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour accélérer la conclusion de l'Accord de siège du secrétariat du NEPAD avec le Gouvernement d'Afrique du Sud et **SE FELICITE** du fait que le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud ait donné l'assurance que tous les efforts seraient consentis pour que l'Accord de siège soit conclu avant la fin de juillet 2008;
7. **DEMANDE** l'achèvement du processus d'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine avant la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en janvier 2009;

8. **ACCEPTE** les recommandations du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC) de soumettre trois principaux messages, importants pour l'Afrique au Sommet du G8 prévu à Hokkaido (Japon), du 7 au 9 juillet 2008 comme suit :
- Le Plan d'action Afrique demeure la base de la concertation de l'Afrique avec le G8 ;
 - Redynamisation du mécanisme de suivi G8/NEPAD tel que convenu au Sommet du G8 à Heiligendamn de 2007 pour assurer la réalisation rapide et effective de tous les obligations et engagements du G8 envers l'Afrique;
 - Favoriser un meilleur accès aux prêts à des conditions préférentielles aux pays africains pour la croissance économique, dans le contexte d'une gestion macro-économique prudente dans le cadre de la révision de questions de financement du développement. Cela est d'autant plus important en raison du poids de la hausse des prix du pétrole et de l'inflation des prix des denrées alimentaires auxquels sont confrontés les pays importateurs de pétrole,
9. **SOULIGNE** que l'Initiative japonaise « Cool Earth » ne doit pas compromettre ni miner les positions et stratégies de l'Afrique sur le changement climatique pour lesquelles le soutien de la communauté internationale est en train d'être mobilisé à travers les processus de Kyoto et post Kyoto du Cadre des Nations Unies pour le changement climatique (UNFCCC);
10. **INSISTE** sur la nécessité pour l'Afrique de se préparer rapidement pour le Sommet du G8 de 2009 en Italie et le Sommet du G8 de 2010 au Canada, et de se concerter de manière appropriée à différents niveaux avec les dirigeants des deux pays pour les sensibiliser aux intérêts prioritaires et aux préoccupations de l'Afrique ;
11. **APPROUVE** la nouvelle composition du HSGIC du NEPAD pour les deux (2) années à venir, comme suit :

Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
CAMEROUN	ETHIOPIE	EGYPTE	Afrique DU SUD	NIGERIA
CONGO	MADAGASCAR*	ALGERIE	NAMIBIE *	SENEGAL
RD du CONGO	SOUDAN *	LIBYE	MALAWI *	MALI
GABON	RWANDA	TUNISIE	LESOTHO *	BENIN *

* Nouveaux membres

12. **DECIDE** que le pays assurant la présidence en exercice de l'Union africaine pendant la durée de son mandat sera automatiquement membre du HSGIC s'il n'en fait pas déjà partie, et **DECIDE EN OUTRE** que la République de Tanzanie sera membre du HSGIC.

**DECISION
SUR LE RAPPORT DU COMITE
DES DOUZE CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

Doc. Assembly/AU/11 (XI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des douze chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est réuni les 22 et 23 mai 2008 à Arusha (République Unie de Tanzanie) et **APPROUVE** ses recommandations ;
2. **EXPRIME SA GRATITUDE** aux membres du Comité et les **FELICITE** pour le travail qu'il a accompli;
3. **REAFFIRME** sa décision contenue dans la Déclaration d'Accra pour "accélérer l'intégration économique et politique du continent africain", y compris la formation d'un gouvernement de l'Union avec l'ultime objectif de créer les Etats-Unis d'Afrique et **APPROUVE** les recommandations contenues dans le rapport du Comité des douze à cet égard;
4. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer les modalités et les détails pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des douze sur le gouvernement de l'Union, y compris une feuille de route et les questions qui nécessitent des clarifications et de soumettre à cet effet des propositions à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en janvier 2009;
5. **DECIDE** de consacrer une journée entière de sa session de janvier 2009 à l'examen du rapport de la Commission sur cette question en vue de mener le débat à une conclusion finale.

DECISION SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ENTRE LES NATIONS UNIES ET L'UNION AFRICAINE DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La Conférence,

1. **CONSTATE** que la traite des êtres humains devient de plus en plus un fléau mondial qui affecte tous les pays dans le monde en particulier l'Afrique ;
2. **SOULIGNE** l'importance de la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en tant que principal instrument international global traitant de ce problème important et appelant à la réalisation de son universalité dès que possible ;
3. **SE FELICITE** des efforts accrus visant à se pencher davantage sur cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres organisations régionales, tel que préconisé dans la Déclaration de l'ANASE de 2004 contre la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, la Convention du Conseil de l'Europe, adoptée en 2005 sur la lutte contre la traite des êtres humains, le Plan d'action UA/UE de Ouagadougou adopté en 2006 sur la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, la Déclaration de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des personnes (2001), le Plan d'action initial de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des personnes (2001) et le Cadre de l'UA sur la migration en Afrique.
4. **SE FELICITE EN OUTRE** de l'Initiative mondiale des Nations Unies de lutte contre la traite des êtres humains (UN-GIFT), créée en 2007 pour coordonner les actions entre les gouvernements, les organes des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé en vue d'assurer pleinement la protection, la poursuite judiciaire et la prévention dans le domaine de la traite des êtres humains ;
5. **EXPRIME SA GRATITUDE** à « Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement » pour tous ses efforts visant à sensibiliser l'opinion publique sur cette importante question et pour le travail effectué en vue du renforcement du partenariat public/privé pour aider les pays africains dans la lutte contre la traite des êtres humains en assurant la protection, la prévention et la poursuite judiciaire en étroite coopération avec les Nations Unies et l'Union africaine et à travers son initiative mondiale ambitieuse « Halte à la traite des êtres humains, maintenant » ;
6. **SE FELICITE EGALEMENT** des efforts déployés par les différents organes de l'Union africaine et des Nations Unies s'occupant de la question de la traite des êtres humains, en particulier l'Office des Nations

Unies contre la drogue et la criminalité (ONUDD), l'Initiative mondiale des Nations Unies pour la lutte contre la traite des êtres humains (UN-GIFT), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et INSISTE sur la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre la Commission et tous les autres organes et partenaires s'occupant de cette importante question ;

7. **CHARGE** les représentants permanents des Etats membres de l'Union africaine auprès des Nations Unies à New York de proposer et d'entamer, sous les auspices du président de l'Assemblée générale des Nations Unies, les négociations en vue de l'élaboration d'un plan d'action mondial de lutte contre la traite des êtres humains, sur la base du Plan d'action de Ouagadougou de 2006 et d'autres plans d'action régionaux, en particulier le Plan d'action initial de la CEDEAO contre la traite des êtres humains ; ce plan d'action servira de base pour l'adoption d'une position africaine commune sur la question. Les représentants permanents devront coordonner avec d'autres Etats membres intéressés soit par des plans d'action semblables soit par des positions semblables en vue de la réalisation de nos objectifs ;
8. **DEMANDE** à la Commission de fournir aux représentants permanents à New York tout l'appui nécessaire pendant tout le processus de négociation et d'intensifier son interaction avec tous les organes et les partenaires s'occupant de cette question en vue de l'adoption, le plus tôt possible, du plan d'action mondial proposé et de présenter un rapport intérimaire à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2009.

**ENGAGEMENTS DE SHARM EL-SHEIKH POUR
ACCELERER LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE**

NOUS, chefs d'État et gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la onzième session ordinaire de notre Conférence à Sharm El-Sheikh, République arabe d'Égypte, du 30 juin au 1^{er} juillet 2008,

Reconnaissant l'importance de l'eau et de l'assainissement pour le développement social, économique et environnemental de nos pays et de notre continent ;

Réaffirmant notre engagement aux principes et aux objectifs, stipulés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine visant à promouvoir la coopération et l'intégration dans tous les domaines entre nos pays en vue d'améliorer les niveaux de vie de nos peuples et le bien-être des générations futures ;

Reconnaissant que l'eau est et doit rester un élément essentiel du développement durable en Afrique, et que l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des conditions préalables au développement du capital humain de l'Afrique ;

Préoccupés par la sous-utilisation et la distribution inégale des ressources en eau en Afrique, et qu'assurer la sécurité de l'eau reste un défi croissant dans la réalisation de la sécurité alimentaire et énergétique ;

Réaffirmant notre engagement à la Vision africaine 2025 de l'eau, à la déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau en Afrique ; à la Déclaration sur le changement climatique en Afrique ; et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement ;

Conscients que notre sommet est à mi-chemin de la cible 2015 de l'eau, de l'assainissement et d'autres cibles des OMD, et conscients du fait que, en comparaison avec le reste du monde, très peu de progrès a été accompli en Afrique pour atteindre la cible des OMD, et que, sur la base des tendances actuelles, l'Afrique doit intensifier ses efforts ;

Accueillant favorablement la Déclaration par la Communauté internationale de 2008 comme Année d'action sur les OMD, et la Déclaration par les Nations Unies de 2008 comme "Année internationale de l'assainissement" qui, pour l'Afrique, offre la possibilité d'accélérer ses plans d'action régionaux et ses stratégies de mise en œuvre en adoptant des décisions concrètes à notre Sommet des chefs d'État et de gouvernement ;

Conscients de l'urgente nécessité de renforcer nos infrastructures et institutions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en vue d'assurer des prestations quantitatives et qualitatives et de fournir un niveau de protection acceptable contre les risques des maladies liés à l'eau et contre l'impact des changements climatiques, facteur clé pour la transformation et le développement socioéconomique ainsi que pour le secteur de la santé publique en Afrique ;

Reconnaissant le progrès accompli par le Conseil des ministres africain de l'eau (CMAE) et d'autres institutions et ou organisations et leurs partenaires du développement dans le secteur de la gestion des ressources en eau et dans la fourniture d'une eau potable saine et dans des conditions sanitaires acceptables aux populations urbaines et rurales de nos pays malgré les insuffisances ;

Accueillant favorablement la Déclaration ministérielle et les conclusions de la première Semaine africaine de l'eau organisée par le CMAE et abritée par la Banque africaine de développement (BAD) à Tunis, Tunisie du 26 au 28 mars 2008 ; et accueillant par ailleurs la Déclaration d'eThekwini sur l'assainissement et ses actions d'accompagnement adoptée en Afrique du Sud en février 2008, et la Déclaration Afrique-UE de mars 2008 sur l'assainissement ;

Reconnaissant le travail accompli par le CMAE dans la mobilisation de l'action pour la gestion intégrée et durable des ressources en eau et pour les conseils stratégiques prodigués en vue de la coordination de la gestion des ressources en eau et pour des initiatives d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que pour les mécanismes de financement mis en place pour ces initiatives ;

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- (a) **Accroître** nos efforts pour la mise en application de nos dernières déclarations relatives à l'eau et à l'assainissement ;
- (b) **Relever** le niveau de l'assainissement en comblant les lacunes dans le contexte de la Déclaration ministérielle d'eThekwini de 2008 sur l'assainissement en Afrique adoptée par le CMAE ;
- (c) **Aborder** les questions de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire conformément à la Déclaration et aux conclusions ministérielles de la première Semaine africaine de l'eau.

Et en particulier à ;

- d) **Développer et/ou mettre à jour** les politiques nationales de gestion de l'eau, les cadres et les programmes de réglementation, et à préparer les stratégies et les plans d'action nationaux pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement au cours des sept (7) années à venir ;
- e) **Créer** un environnement propice permettant d'accroître l'engagement efficace des collectivités locales et du secteur privé ;
- f) **Garantir** l'utilisation équitable et durable des ressources en eau nationales et partagées en Afrique, et promouvoir leurs gestions intégrées et leurs développements ;
- g) **Renforcer** la capacité des ressources institutionnelles et humaines à tous les niveaux, y compris au niveau de l'administration locale décentralisée pour la mise en œuvre des programmes, améliorer l'information et la gestion des connaissances ainsi que le renforcement du suivi et de l'évaluation ;

- h) **Mettre en place** des mesures d'adaptation visant à améliorer la résilience de nos pays face à la menace croissante du changement climatique, à nos ressources en eau et à notre capacité à respecter les cibles de l'eau et de l'assainissement ;
- i) **Accroître de manière significative** les ressources financières nationales allouées à la mise en œuvre des activités nationales et régionales de développement de l'eau et de l'assainissement et **inviter** les ministres responsables de l'eau et des finances à élaborer des plans d'investissement appropriés ;
- j) **Développer** des instruments et des marchés financiers locaux pour des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- k) **Mobiliser** le financement des donateurs et d'autres sources pour des initiatives relatives à l'eau et à l'assainissement notamment les projets nationaux et les Initiatives rurales pour l'eau et l'assainissement, le Fonds africain de l'eau ; le Programme de l'eau pour villes africaines et le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, selon les engagements pris dans les Initiatives du G8 sur l'eau et l'assainissement ;
- l) **Promouvoir** l'engagement efficace de la société civile africaine et la participation publique aux activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement ;
- m) **Promouvoir** une programmation qui traite du rôle et des intérêts de la jeunesse et des femmes, étant donné que le fardeau d'une eau de mauvaise qualité et d'une mauvaise hygiène pèse très lourdement sur les femmes et les enfants ;
- n) **Renforcer** le CMAE en tant que mécanisme régional essentiel, et d'autres parties prenantes régionales appropriées, pour promouvoir la coopération sur l'eau et l'assainissement ;
- o) **Renforcer** l'initiative du CMAE sur la gestion durable des ressources en eau pour mettre en œuvre sa feuille de route pour la Commission africaine des eaux souterraines ;
- p) **Renforcer** le partenariat à tous les niveaux dans nos pays et entre les Communautés économiques régionales ainsi qu'avec les agences internationales de développement et promouvoir les partenariats public-privés afin d'engager promptement les actions permettant d'atteindre les OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement sur notre continent ;
- q) **Inviter** le CMAE à rendre compte annuellement du progrès accompli dans la mise en œuvre de notre engagement concernant l'eau et l'assainissement avec l'appui des partenaires régionaux, et de soumettre ces rapports à notre examen ;

- r) **Inviter** les ministres africains responsables de l'eau et des finances, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les partenaires du développement, à tenir une réunion des ministres de l'eau et des finances pour élaborer des politiques de financement appropriées ;
- s) **Inviter** les Communautés économiques régionales et les Organisations des bassins fluviaux et des lacs à engager des dialogues régionaux sur le changement climatique et ses impacts sur le secteur de l'eau dans le but d'adopter des mesures d'adaptation appropriées;
- t) **Inviter** le G8 à réaffirmer lors de son prochain sommet au Japon, son engagement à mettre intégralement en application les initiatives du G8 sur l'eau en Afrique, notamment le plan d'Évian 2003 sur l'eau, pour accélérer la mise en œuvre de leur engagement dans le secteur de l'assainissement et pour entretenir un partenariat renforcé avec les États membres de l'UA, à travers le CMAE, afin de réaliser les OMD concernant l'eau et l'assainissement.

Fait à Sharm El-Sheikh, le 1^{er} juillet 2008

**DÉCLARATION DE SHARM EL-SHEIKH
SUR LES DEFIS DE LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS
ALIMENTAIRES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE**

(Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la onzième session ordinaire de notre Conférence, du 30 juin au 1^{er} juillet 2008 à Sharm El-Sheikh en Egypte :

Rappelant la décision d'adopter le Programme détaillé de développement agricole en Afrique (CAADP) du Sommet de Maputo en juillet 2003 comme Cadre pour l'accélération du développement agricole et de la sécurité alimentaire sur le continent ; la Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis de la mise en œuvre d'un développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique.

Rappelant également le Sommet sur les engrais de 2006 demandant la Révolution verte en Afrique et la Déclaration d'Abuja de 2006 sur la sécurité alimentaire qui désigne les produits agricoles stratégiques pour l'Afrique ;

Nous félicitant de la Déclaration de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans le monde convoquée par l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation à son siège à Rome en Italie du 3 au 5 juin 2008, et en particulier, la reconnaissance de la nécessité d'augmenter la production alimentaire dans le monde ; les résultats de la 25^e Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique tenue à Nairobi (Kenya) en juin 2008 ;

Préoccupés par la crise actuelle causée par la hausse des prix des denrées alimentaires, et surtout par ses conséquences néfastes sur les pays africains et les ménages pauvres et vulnérables ;

Nous félicitant également de la création du Groupe de travail de Haut niveau sur la crise alimentaire dans le monde ;

Reconnaissant que les prix élevés de denrées alimentaire détourneront les maigres ressources nationales des activités de développement destinées à satisfaire aux besoins urgents en importation de denrées alimentaires nécessaires à une bonne nutrition;

Conscients du fait que les causes principales des prix élevés des denrées alimentaires sont entre autres les demandes croissantes de céréales, en particulier au sein des économies en rapide croissance; la production du biocarburant à partir des céréales et la concurrence consécutive entre la sécurité alimentaire et les besoins en énergie ; les offres inadéquates dues à l'impact négatif de l'environnement, y compris le changement climatique, la désertification et la sécheresse sur nos capacités à nourrir une population mondiale croissante ; la faible productivité agricole due au faible investissement dans le domaine de l'agriculture en particulier en Afrique ; les prix élevés de l'énergie entraînant des coûts élevés des intrants et de transformation, en particulier les prix élevés des engrais et les coûts élevés des transports ;

Conscients également du fait que la crise pourrait être une occasion d'établir une coalition d'interventions à travers le continent, constituant un outil pour la renaissance de l'agriculture en Afrique capable d'accroître les revenus des petits exploitants agricoles, d'améliorer les moyens de subsistance, la nutrition et à terme la sécurité alimentaire en Afrique ;

DECLARONS NOTRE FERME ENGAGEMENT A :

- 1 Réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées en Afrique d'ici à 2015 et à éliminer la faim et la malnutrition sur le continent ;
- 2 Prendre toutes les mesures nécessaires pour augmenter la production agricole et assurer la sécurité alimentaire en Afrique, en particulier à travers la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de la Déclaration de Maputo de juillet 2003 ;
- 3 Soutenir les options prioritaires thématiques suivantes :
 - Accroître la production alimentaire et la productivité des principaux produits de base grâce à l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles pour des systèmes de culture diversifiée et de production animale, y compris des subventions ciblées dites intelligentes (engrais, semences améliorées, meilleur accès aux technologies et aux innovations) ;
 - Améliorer la production d'engrais dans les usines existantes et étudier la possibilité de créer de nouvelles en fonction de la disponibilité des matières premières dans la région ;
 - Appuyer les initiatives nationales et régionales relatives aux produits alimentaires et destinées à stabiliser les prix et à servir de stocks d'urgence ;
 - Renforcer la sécurité alimentaire et les systèmes d'information agricole et d'alerte rapide viables avec la participation des principaux acteurs ;
 - Adopter et appuyer les systèmes d'assurance agricole et de micro-crédit ;
 - Accroître la production grâce une gestion meilleure et durable des sols, y compris les technologies agricoles de conservation ;
 - Améliorer la transformation des produits alimentaires, les systèmes de crédit ; utiliser des systèmes de stockage améliorés ; et réduire au minimum les pertes post-messiales ;

- Promouvoir les cultures et technologies locales pour la production et la transformation de cultures riches en éléments nutritifs ;
- Améliorer les capacités logistiques pour le transport des vivres et des intrants agricoles dans les situations d'urgence.

4. Eliminer les défis que pose la hausse des prix des denrées alimentaires grâce aux mesures suivantes :

a) Mesures immédiates/ à court terme

- Aide immédiate aux populations vulnérables à travers l'aide alimentaire ciblée et les mesures de protection des revenus, y compris les transferts en espèces et/ou en nourriture pour lutter contre la faim et la malnutrition ;
- Intensifier la production et la productivité agricoles par l'utilisation de subventions ciblées aux intrants, en particulier les engrais et les semences améliorées, et promouvoir l'accès à l'eau et l'irrigation à petite échelle pour la production agricole ;
- Améliorer la gestion après les récoltes afin de réduire les pertes de récoltes dues au stockage et améliorer la transformation des produits agricoles;

b) Mesures à moyen et long termes

- Investir dans des mesures et interventions de protection de revenu appropriées qui incluent tant les mesures de protection pour atténuer les risques à court terme que les mesures de prévention destinées à empêcher les conséquences négatives à long terme ;
- Augmenter les investissements pour une croissance agricole soutenue, y compris l'augmentation des dépenses publiques pour l'infrastructure rurale, (routes, marchés, irrigation et techniques de collecte de l'eau, etc.), les services (micro-crédit, systèmes d'information commerciale, programmes d'assurance, etc.), la recherche agricole et le transfert et le développement des technologies (productivité accrue, gestion après les récoltes, vulgarisation, etc.);
- Améliorer les pratiques de gestion durable des terres notamment la gestion et la conservation de l'eau et des sols;

- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour le développement agricole ;
- Réviser les politiques en matière de biocarburant pour réserver à l'alimentation humaine et aux aliments pour animaux une plus grande quantité de céréales et d'oléagineux actuellement utilisés pour le carburant.

Nous en appelons à :

1. Un partenariat mondial qui traite les causes et les répercussions de la crise actuelle, aborde la question de la sécurité alimentaire dans le cadre plus complet de toute personne l'humanitaire et de son association avec les droits inaliénables de toute personne à la nourriture et à la vie, afin de soutenir les efforts aux niveaux national, régional et international visant à réduire la montée des prix des denrées alimentaires.

2. La conclusion rapide du Cycle de Doha visant à établir un commerce international réglementé, juste et libre, en particulier pour les produits alimentaires et agricoles, facteur indispensable d'une solution à long terme. La réduction substantielle des obstacles au commerce des produits agricoles et des subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce, en particulier dans les pays développés, auront un impact sur la production alimentaire et l'investissement dans l'agriculture dans de nombreux pays en voie de développement, en particulier en Afrique.

3. Le lancement immédiat d'un dialogue international de haut niveau entre les exportateurs et les importateurs des denrées alimentaires des pays développés et des pays en voie de développement, visant à :

- a. Élaborer une stratégie internationale pour trouver des solutions à court, moyen et long termes à la crise actuelle;
- b. Examiner les risques de spéculation sur les prix des produits de base agricoles;
- c. Accroître les efforts visant à promouvoir le développement du secteur agricole dans les domaines de la mise en valeur des terres, à relancer la productivité et à promouvoir l'infrastructure nécessaire pour transporter et stocker les récoltes;
- d. Dynamiser la recherche scientifique dans le domaine des engrais et des nouvelles variétés de semences, une recherche qui surveille les effets des semences génétiquement modifiées sur la santé des hommes, des plantes et des animaux;
- e. Affronter sérieusement et efficacement le défi des changements climatiques en s'attaquant aux liens de causalité entre ce phénomène et

les modèles de consommation et de production existants, et leurs graves répercussions sur la sécheresse et la désertification des sols, ainsi que leurs conséquences directes sur la sécurité alimentaire dans le monde.

4. L'établissement d'un code de conduite international qui :
 - a. Tient compte de l'expansion actuelle dans la production des biocarburants comme alternatives sources d'énergie traditionnelle;
 - b. Fixe les normes pour l'utilisation responsable des biocarburants à base de céréale;
 - c. Réévalue les coûts sociaux et environnementaux réels des biocarburants, et limite leur production aux résidus agricoles et aux plantes non vivrières spécifiques;
 - d. Reconsidère les subventions offertes actuellement aux producteurs d'éthanol et de biodiesel pour les soumettre au respect des règles du commerce mondial. Ces subventions créent des distorsions dangereuses dans le système international actuel de la production agricole et du commerce.

Nous exhortons :

- Les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, en particulier ceux participant au prochain sommet du G8 à Hokkaido, à apporter l'appui financier et technique nécessaire pour aider les pays africains à augmenter sensiblement leur production et leur productivité alimentaires et agricoles.
- Les CER à prendre des mesures proactives dans le cadre de leur assistance aux pays, à court, moyen et long termes, à travers l'identification de l'assistance technique requise au niveau régional;
- La Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD à mettre sur pied un groupe de travail soutenu par la FAO, le PAM, l'IFAD, la Banque mondiale et les CER, capable de coordonner le suivi actif et opportun des actions prévues dans cette déclaration ; à faciliter la coordination de l'appui des partenaires de développement aux activités de programmation nationale en vue de trouver des solutions immédiates et à long terme à la crise des prix des denrées alimentaires, et à soutenir le dialogue avec les partenaires de développement au niveau national sur les réponses à la crise;
- Le Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, en collaboration avec la FAO, le PAM, l'IFAD, la BAfD et la Banque mondiale à élaborer un plan d'action à court terme pour augmenter sensiblement la production dans les deux prochaines saisons.

Nous nous engageons à déployer tous les efforts pour alléger les souffrances provoquées par la montée des prix des denrées alimentaires, pour renforcer le

développement de l'agriculture, augmenter la production et la productivité comme solution aux défis qui se posent à l'Afrique.

Fait à Sharm El-Sheikh, le 1^{er} juillet 2008

HOMMAGE A FEU AIME CESAIRE, POETE ET HUMANISTE MARTINICAIS

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement, réunis en la onzième session ordinaire de notre Conférence, profondément touchés par le décès de notre frère, Aimé Césaire, survenu le 17 avril 2008 à l'âge de 94 ans, rendons un hommage spécial à la mémoire de l'un des plus grands humanistes des temps modernes, à la mémoire de l'homme qui a consacré sa vie à lutter avec acharnement et avec courage contre l'esclavage et le colonialisme, et pour l'émancipation du peuple noir dans le monde.

Nous reconnaissons, avec une profonde gratitude, l'action et l'oeuvre d'Aimé Césaire, sa dénonciation des anciens maîtres d'esclaves qui cherchaient à maintenir notre peuple dans les chaînes de l'esclavage psychologique ; nous saluons sa solidarité indéfectible avec l'Afrique ainsi que sa précieuse contribution à la lutte de l'Afrique pour se libérer du joug du colonialisme.

Notre frère Aimé Césaire, qui était un poète d'un talent exceptionnel, devenu homme politique, a maintenu des relations fraternelles avec Feu Léopold Sedar Senghor, ancien Président du Sénégal avec qui il a créé le concept de « la Négritude » qui restera à jamais la marque de leur action contre le préjugé et pour la défense des valeurs culturelles et spirituelles du peuple noir partout dans le monde, concept qui rend positives toutes les connotations négatives que certaines personnes veulent associer au mot "Nègre" par simple préjugé.

Nous saluons le courage et l'abnégation de Feu Aimé Césaire qui, malgré les intimidations, le harcèlement et l'isolement qu'il a subis de la part de ceux qui n'aimaient pas ses idées, n'a jamais abandonné son désir ardent et sa ferme détermination à soutenir les droits, la liberté et les valeurs du peuple noir.

Pour son action et son oeuvre, Nous saisissons cette opportunité pour rendre un hommage solennel et mérité à Aimé Césaire, un frère et un grand humaniste dont les oeuvres innombrables inspireront sans aucun doute les futures générations dans leur quête de justice et d'égalité.

RESOLUTION SUR LE ZIMBABWE

La Conférence de l'Union Africaine, réunie, en sa onzième session ordinaire du 30 juin au 1er juillet 2008 à Sharm El Sheikh (Egypte);

Gravement préoccupée par la situation qui prévaut au Zimbabwe,

Gravement préoccupée par les Rapports négatifs des observateurs de la SADC, de l'Union Africaine et du Parlement panafricain sur le 2ème tour de l'élection présidentielle du Zimbabwe tenue le 27 juin 2008 ;

Gravement préoccupée par la violence et les pertes en vies humaines survenues au Zimbabwe,

Considérant l'urgente nécessité de prévenir la détérioration de la situation et pour éviter la propagation de la violence avec son impact négatif sur le pays et la sous-région;

Considérant en outre la nécessité de créer un environnement propice à la démocratie ainsi qu'au développement du peuple zimbabwéen;

Exprimant son gratitude à la SADC et son Organe sur la Coopération en matière de politique, de défense et de sécurité ainsi qu'au Facilitateur du Dialogue Inter-Zimbabwéen, à Son Excellence Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du sud et à Son Excellence Jean Ping, Président de la Commission de l'Union Africaine pour le travail qu'ils font en vue de réconcilier les partis politiques ;

Reconnaissant la complexité de la situation au Zimbabwe;

Prenant note de la volonté des dirigeants politiques du Zimbabwe d'entamer des négociations en vue d'établir un Gouvernement d'union nationale;

Prenant en outre note du fait que les discussions préparatoires sur cette question ont déjà commencé dans le cadre de la facilitation de la SADC;

Décide :

- 1. D'ENCOURAGER** le Président Robert Mugabe et le dirigeant du parti MDC, M. Morgan Tsvangirai, à respecter leur engagement à entamer le dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple Zimbabwéen;
- 2. D'APPUYER** l'appel à la formation d'un Gouvernement d'union nationale;

3. **DE SOUTENIR** la Facilitation de la SADC et **RECOMMANDE** que les efforts de médiation de la SADC se poursuivent afin d'aider la population et les dirigeants du Zimbabwe à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. A cet égard, la SADC doit mettre en place un mécanisme sur le terrain en vue de profiter de la dynamique pour parvenir à une solution négociée;
4. **LANCE UN APPEL** aux Etats et aux parties concernées pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait avoir un impact négatif sur le climat de dialogue.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2008

Decisions, declarations, tribute and declarations

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1044>

Downloaded from African Union Common Repository